



TRAVAILLEURS DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET PERSONNEL ASSIMILÉ

CNP 42201: TRAVAILLEURS DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Administrent et mettent en œuvre différents programmes d'assistance sociale et de services communautaires, et aident les clients à régler leurs problèmes personnels et sociaux.



PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Satisfaisantes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

262

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

20,55 \$

16,22 \$ 34,00 \$
FAIBLE HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation collégiale ou d'apprentissage

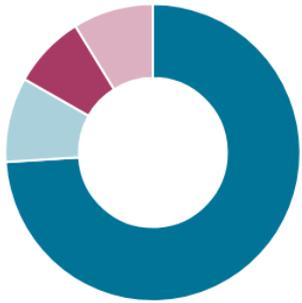
EMPLOYÉS

3 909

SALAIRE MOYEN

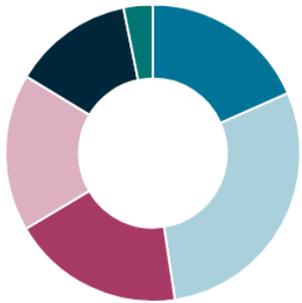
44 400 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

74,0 %	Soins de santé et assistance sociale
9,2 %	Administrations publiques
8,0 %	Services d'enseignement
8,8 %	Toutes les autres industries



EMPLOI SELON L'ÂGE

18,4 %	15-24
29,2 %	25-34
18,9 %	35-44
17,1 %	45-54
13,2 %	55-64
3,2 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Agent/Agente De Maintien Du Revenu
- Agent/Agente D'indemnisation Et D'assistance Sociale
- Agent/Agente Du Service Des Anciens Combattants
- Conseiller/Conseillère En Services Communautaires
- Instructeur/Instructrice En Préparation À La Vie Quotidienne
- Intervenante/Intervenant - Programmes D'extension Des Services Aux Autochtones

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- réviser l'information générale sur les clients, les rencontrer pour établir l'historique du cas et préparer des rapports d'admission;
- évaluer les forces et les faiblesses des clients en ce qui a trait aux compétences;
- aider les clients à faire la part des solutions qui s'offrent à eux et à élaborer des plans d'action, tout en leur fournissant l'aide et l'encadrement dont ils ont besoin;
- évaluer et vérifier l'admissibilité aux avantages sociaux;
- diriger les clients vers d'autres services sociaux ou les aider à trouver et à utiliser les ressources qui existent dans la collectivité, y compris l'aide juridique, médicale, financière, au logement, à l'emploi, au transport, les garderies et d'autres services.

